

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT APPEL
D'OFFRES NATIONAL
N°038(B)/AONO/CR-ES/CIPM/2024
DU 08 JANVIER 2025 POUR LA
CONSTRUCTION D'UN RESEAU
D'ADDUCTION EN EAU POTABLE
(AEP) DANS CERTAINS
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE
LA REGION DE L'EST EN QUATRE
(04) LOTS.**

1.0bjet

Le Président du Conseil Régional de l'Est, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la construction d'un réseau d'adduction en eau potable (AEP) dans certains établissements scolaires de la Région de l'Est en quatre (04) lots.

2.Consistance des prestations

Les travaux à réaliser portent pour tous les lots sur :

I : Installation de Chantier Et Travaux Préparatoires ;

II : Forage ;

III : Fourniture et pose moyen d'exhaure ;

IV : Alimentation des pompes ;

V : Conduite d'adduction ;

VI : Stockage par réservoir de 20 m³ ;

VII : Réseau de distribution ;

VIII : Structuration, formation et assistance à la gestion.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

N° du lot	Intitulé du projet	Montant prévisionnel (FCFA)
1	Construction d'un réseau d'adduction en eau potable (AEP) au CES bilingue de Kpokolota Samba	20 000 000
2	Construction d'un réseau d'adduction en eau potable (AEP) au CETIC de Yokadouma	20 000 000
3	Construction d'un réseau d'adduction en eau potable (AEP) au CETIC de Sambo	20 000 000
4	Construction d'un réseau d'adduction en eau potable (AEP) au lycée technique d'Abong-Mbang	20 000 000
Total		80 000 000

4. Allotissement

Les travaux sont en quatre (04) lots, un soumissionnaire peut être attributaire de tous les lots.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à

égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget FEICOM, Exercice 2024.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à l'Annexe 3 du Conseil Régional de l'Est, sis au carrefour Teerenstra-Nkolibikon, Tél : 222 24 28 28, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, à l'Annexe 3 du Conseil Régional de l'Est, sis au carrefour Teerenstra-Nkolbikon, Tél : 222 24 28 28, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de **50 000 (Cinquante mille) FCFA**, auprès de la **Recette Régionale des Finances du Conseil Régional de l'Est** aux heures ouvrables tous les jours ouvrables. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tels, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, seront déposées contre décharge à l'Annexe 3 du Conseil Régional de l'Est, sis au carrefour Teerenstra-Nkolbikon, Tél : 222 24 28 28 au plus tard **le 30 Janvier 2025 à 10 heures précises** sous enveloppe fermée, scellée et cachetée, adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention:

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT APPEL D'OFFRES NATIONAL N°038(B) /AONO/CR-ES/CIPM/2024 DU 08 JANVIER 2025 POUR la construction d'un réseau d'adduction en eau potable (AEP) dans certains établissements scolaires de la Région de l'Est en quatre (04) lots. LOT N°_____ »

” A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement “

10.Delai de Livraison

Le délai global d'exécution des travaux est de trois (03) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

11.Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de **quatre-vingt-dix (90) jours** représentant 2% du coût prévisionnel, soit pour chaque lot un montant de 400 000 FCFA.

Elles devraient être établies selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

12.Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière, des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des

Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières.

Ces offres seront dépouillées au plus tard **le 30 Janvier 2025 à 11 heures précises**, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Conseil Régional de l'Est dans sa salle de réunion. Le dépouillement se fera en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une connaissance parfaite des offres dont ils ont la charge.

14.Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires :

2. Offre Administrative

- 1) Absence ou non-conformité de la caution de soumission acquittée et timbrée par un timbre fiscal à l'ouverture des offres ;
- 2) Pièce falsifiée ou scannée ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures règlementaire.

1. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 5/6 de critères de qualification ;
- 3) Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné un marché au cours des deux dernières années.

1. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Absence d'un sous-détail de prix ;
- 3) Omission d'un prix unitaire quantifié.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

1. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière de **dix millions (10 000 000) pour chaque lot** Oui
- 2) Les références de l'Entreprise Oui
- 3) La compréhension du projet Oui
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement Oui
- 5) Le matériel et les équipements essentiels Oui
- 6) Chiffre d'affaires dans les travaux hydrauliques (AEP) inférieur à dix millions (10 000 000) de FCFA au cours des trois dernières années ;

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un « Oui » supérieur ou égal à 5/6 de la note technique seront examinées.

15. Attribution

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre :

- 1- Administrative sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura reçu un « Oui » supérieur ou égal à 5/6;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPA0 des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et **classée la moins distante.**

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **cent vingt (120) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Annexe 3 du Conseil Régional de l'Est, sis au carrefour Teerenstra-Nkolbikou, BP : 507 Bertoua, Tél : (237) 222 24 28 28*3*//.

NB : « Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 »

BERTOUA Le 09-01-2025
Le PRÉSIDENT
WOUAMANE MBELE